

# AstravOvin

Réduire le travail d'astreinte en élevages ovins viande et lait

## DES REPÈRES DE TEMPS DE TRAVAIL EN ÉLEVAGES OVINS DU MASSIF CENTRAL

De nombreux éleveurs cherchent à se libérer du temps au quotidien. Une étude a été menée afin de définir de nouveaux repères de temps de travail d'astreinte dans 7 systèmes de production différents.



Alimentation, paillage, gardiennage... : des temps d'astreinte qui peuvent être réduits

Pour se libérer du temps au quotidien, de nombreux éleveurs cherchent à réduire le travail d'astreinte. Ce dernier correspond aux tâches réalisées tous les jours ou tous les deux jours et qui ne sont pas différables. Il est quantifié en heures par jour. Il varie selon le stade physiologique des animaux, la conduite et les équipements. Il concerne essentiellement l'alimentation, le paillage, les soins aux animaux, la surveillance, les soins à la mise bas mais aussi le gardiennage quand il est régulier.

Des marges de progrès sont possibles en ovin viande comme en ovin lait.

Des repères de temps de travaux ont été produits, dans le cadre du projet AsTrav'Ovin, dans sept systèmes contrastés de différents territoires :

- Système ovin lait, début de traite en octobre (Lozère)
- Système ovin lait, début de traite en décembre (Lozère)
- Système ovin viande pastoral sédentaire à dominante garde (Hérault)
- Système ovin viande pastoral sédentaire à dominante parc (Hérault)
- Système ovin viande rustique de montagne avec production d'agneaux de bergerie (Haute-Loire)
- Système bovin viande – ovin viande avec une période d'agnelage (Limousin)
- Système bovin viande – ovin viande avec deux périodes d'agnelage (Limousin)

Les résultats sont présentés sous forme d'un graphique de répartition annuelle du travail d'astreinte qui correspond au travail nécessaire au fonctionnement de l'exploitation et réalisé par l'ensemble des travailleurs intervenants sur le troupeau. Il est complété par des indicateurs comme le nombre d'heures moyen de travail d'astreinte par jour ou par brebis.

## 1. Système ovin lait avec début de traite en automne (Lozère)

Ces exploitations sont situées en zone de vallée et en Margeride. Elles reposent sur une structure où travaillent 2 personnes (2 associés ou 1 chef d'exploitation et 1 salarié à temps plein).

La période de traite débute en octobre et se poursuit jusqu'au début de l'été. Les exploitations livrent leur lait à une coopérative hors AOP (Appellation d'Origine Protégé) Roquefort.

### MOYENS DE PRODUCTION :

2 UMO, 100 ha de SAU, 85 ha de SFP, 15 ha de céréales, 15 ha de parcours, 500 brebis Lacaune à la traite, 165 000 l livrés.

### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

Le système est basé sur une alimentation de très bonne qualité (ensilage d'herbe ou foin séché en grange) distribuée en ration mélangée. L'hivernage en bâtiment s'étale d'octobre à février. Dès le mois de mars, les brebis pâturent les prairies qui entourent la bergerie jusqu'au début de l'agnelage. Les éleveurs peuvent pratiquer la mono-traite en fin de lactation (mai-juin) ce qui permet de libérer du temps pour les chantiers d'ensilage d'herbe.

Les luttas ont lieu en avril-mai pour des mises bas en septembre. Les brebis allaitent leurs agneaux quelques jours avant de démarrer la traite en octobre.

### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEURS PRATIQUES ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- Des constats de gestation systématiques pour organiser les agnelages afin de préparer les brebis à la mise bas et gérer les rattrapages et les réformes,
- La ration est distribuée une seule fois par jour sur les tapis à la mélangeuse distributrice. Il n'y a plus besoin d'être à deux matin et soir pour traire et alimenter. Le salarié peut donc partir plus tôt et les exploitants dégagent du temps pour se consacrer à leur vie personnelle.

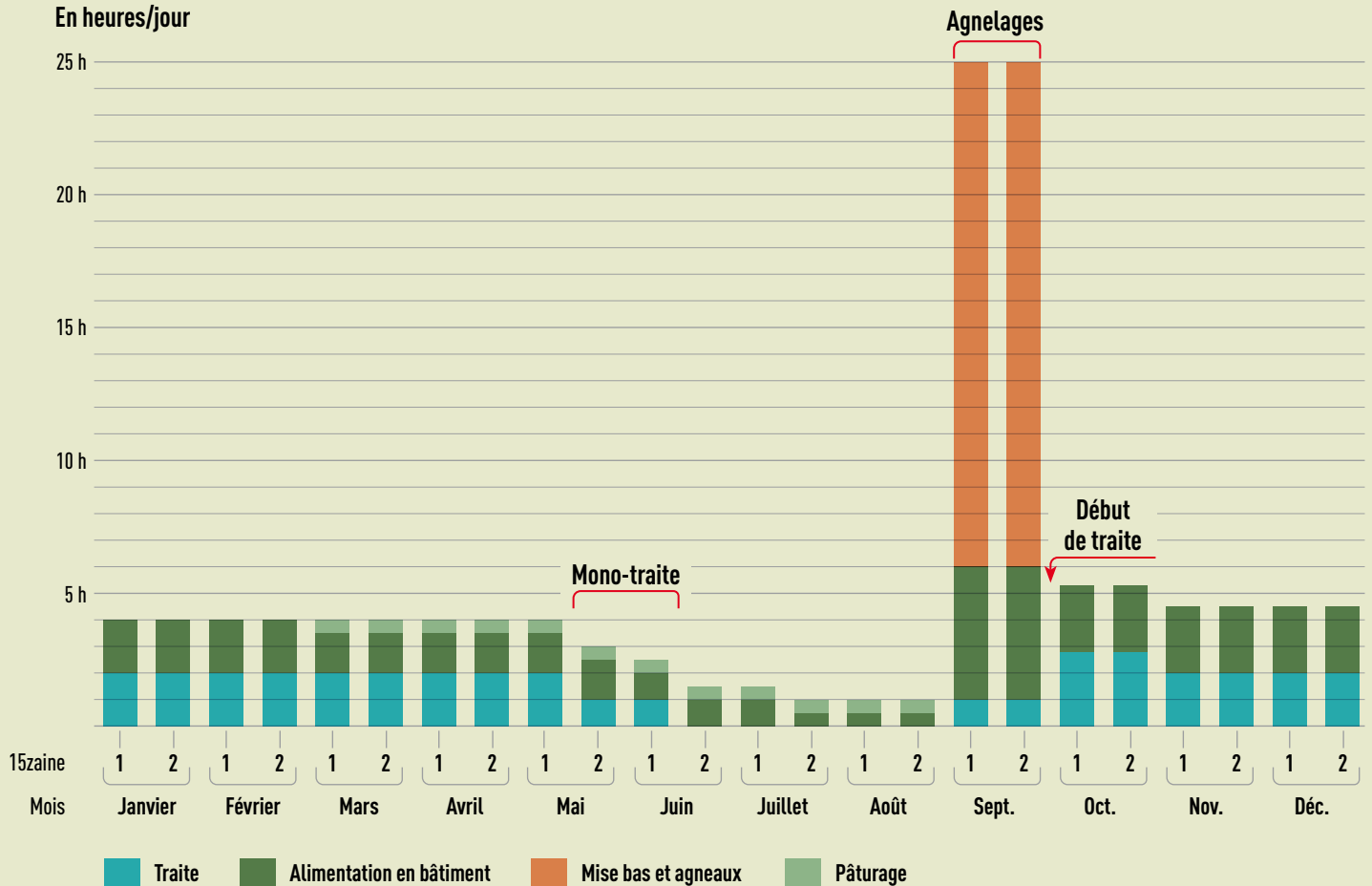
### UNE SALLE DE TRAITE EN 2X24 OU 2X28 POSTES AVEC BASCULEMENT :

Une salle de traite avec deux quais parallèles et un système de décrochage automatique et basculement permet une traite plus confortable pour un seul trayeur. Il est plus facile de sortir de la fosse pour pouvoir pousser les brebis à la fin. Il n'y a pas besoin d'escalader comme avec une salle de traite rotative pour sortir.

### DE LA MONO-TRAITE EN FIN DE PÉRIODE DE LACTATION :

Les systèmes qui produisent pour l'AOP Roquefort ne peuvent pas mettre en place la mono-traite contrairement aux autres. La période des chantiers d'ensilage coïncide avec la fin de la lactation, la mono-traite permet de limiter l'astreinte lors de cette période intense de travail. Cette pratique n'a pas d'effet négatif sur la qualité du lait et facilite le tarissement.

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME OVIN LAIT AVEC DÉBUT DE TRAITE EN AUTOMNE



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Lozère

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 2 000 h
- Par jour : 5 h 15
- Par brebis : 3 h 45/an
- Par UGB : 22 h 30/an
- Par 1 000 litres : 12 h 15
- En moyenne sur la période de mise bas : 25 h/j pendant 1 mois
- La traite représente 28 % du temps de travail d'astreinte total

### FERMES SUPPORTS

#### GAEC Chancelades

Élevage dans la zone de Margeride,  
En agriculture conventionnelle,  
2 UMO exploitants,  
463 brebis à la traite,  
159 000 l livrés,  
Traite d'octobre à mi-juin

#### EARL Charbonnier

Élevage en zone de Vallée,  
En agriculture biologique,  
2 UMO (chef d'exploitation et 1 salarié),  
750 brebis à la traite,  
210 000 l livrés,  
Traite d'octobre à juillet

### Paroles d'éleveurs

« Le passage en mono traite nous a facilité le tarissement. »

« Il ne faut que 1 h 15 pour traire plus de 600 animaux, et on n'a pas besoin d'y être à deux. »

« Ce qui m'apporte de la satisfaction, c'est de pouvoir me payer et bien payer mon salarié. Ça fait 16 ans qu'on travaille ensemble. »

## 2. Système ovin lait avec début de traite en hiver (Lozère)

Ces exploitations sont situées en zone de Causses et reposent sur une structure familiale (GAEC parents-enfants).

Les exploitations peuvent livrer en AOP Roquefort ou non. La traite débute mi-décembre pour se poursuivre jusqu'à l'été.

### MOYENS DE PRODUCTION :

3 UMO, 90 ha de SAU, 65 ha de SFP, 25 ha de céréales, 60 ha de parcours, 450 brebis Lacaune à la traite, 120 000 l livrés.

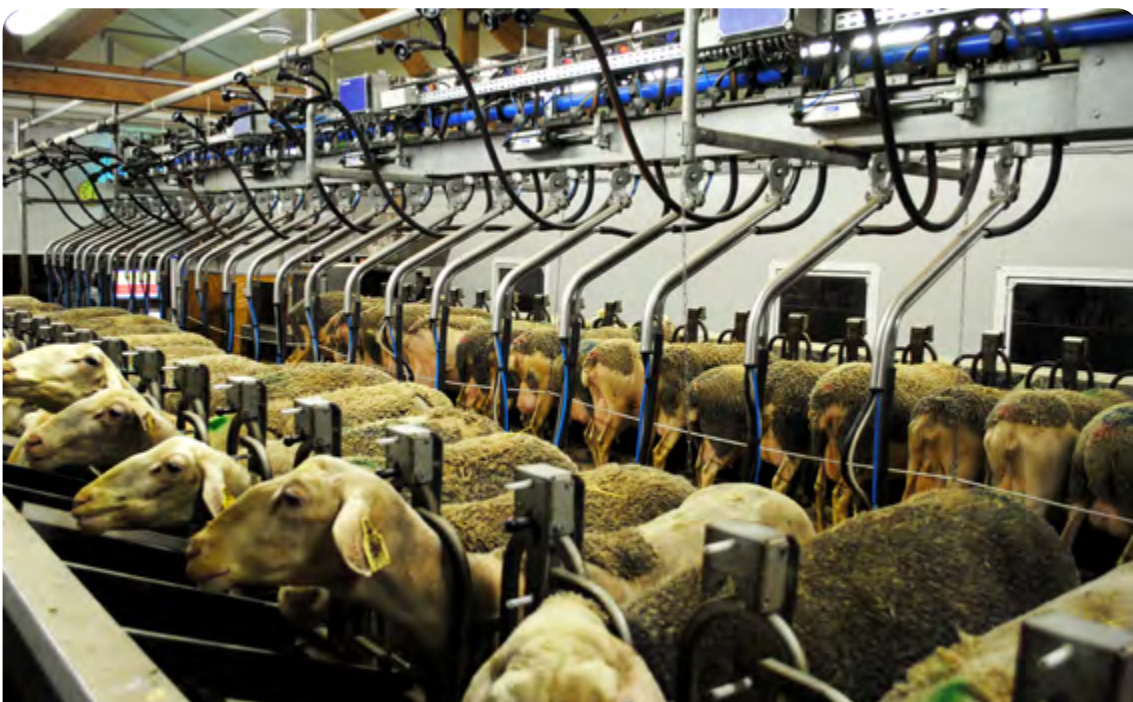
### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

Le système est basé sur une alimentation de très bonne qualité (ensilage ou foin séché en grange) distribuée en ration mélangée. Les 3 à 4 premiers mois de lactation, les brebis sont en bâtiment. À partir des mois de mars - avril, elles pâturent les prairies et les parcours qui entourent la bergerie.

Les luttés ont lieu en juin-juillet pour des mises bas en novembre.

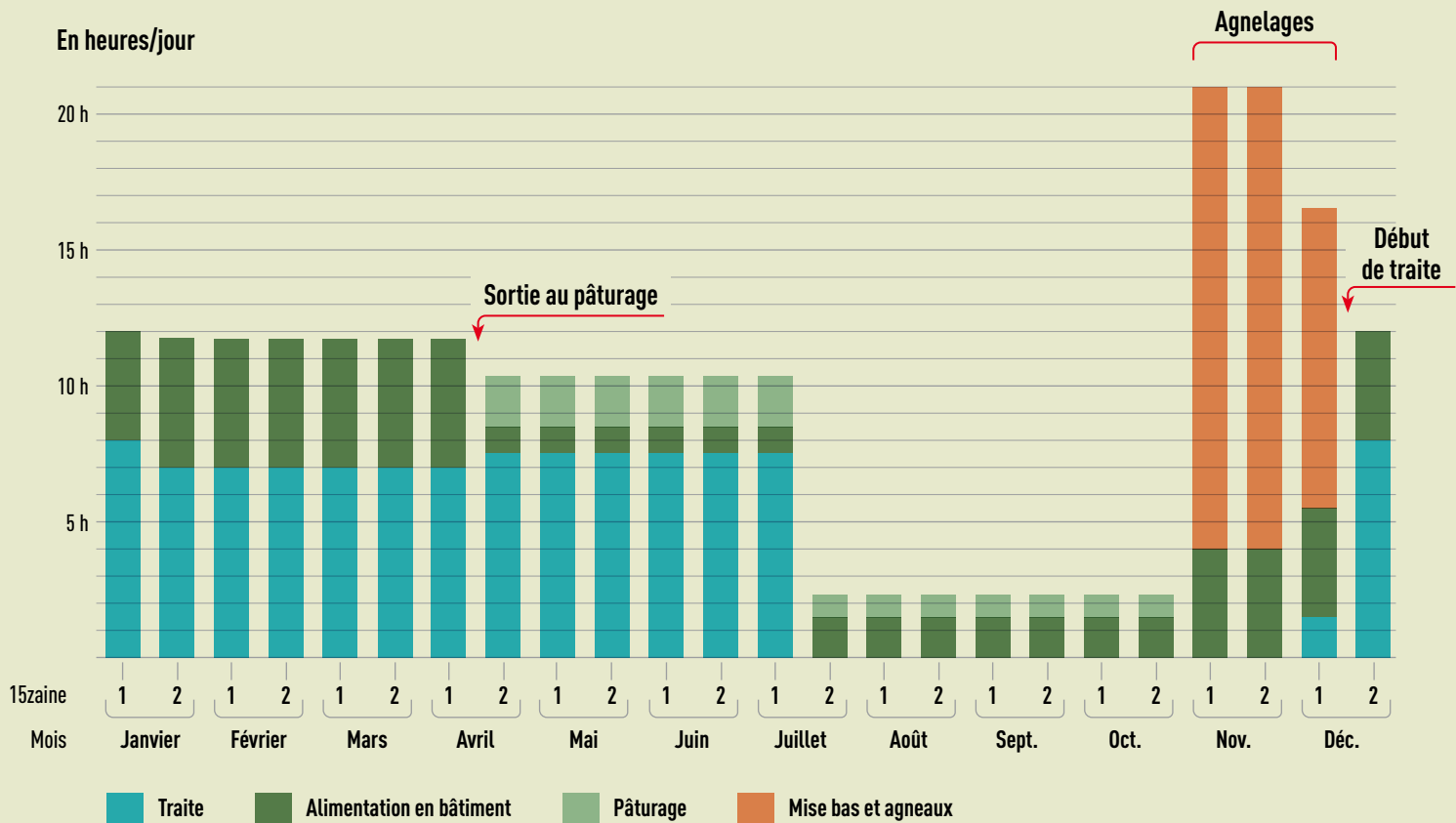
### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- Une seule distribution par jour grâce à la mélangeuse : la ration est fabriquée en une seule fois (fourrage de base : ensilage, foin séché en grange) et peut être distribuée une ou deux fois par jour si l'éleveur le souhaite, ce qui apporte de la souplesse dans l'organisation quotidienne. La distribution unique l'après-midi laisse plus de temps le matin pour les autres activités agricoles ou les activités familiales,
- Un parcellaire favorable pour le pâturage : même s'il est parfois un peu morcelé, les surfaces pâturables (prairies et parcours) sont proches de la bergerie ce qui facilite les sorties des animaux et la surveillance. Lors du pâturage de cultures fourragères (vesce-avoine par exemple), des clôtures électriques sont utilisées pour canaliser les animaux sur la zone à pâturer pour la journée. Les surfaces de fauche sont facilement accessibles grâce à des chemins bien entretenus,
- Les élevages qui livrent à des laiteries en dehors de la zone d'appellation Roquefort peuvent recourir à la mono-traite pendant les 2 derniers mois de lactation (juin-juillet). Cette pratique permet de libérer du temps pour les travaux de saison « fenaison » et « cultures ».



Le double quai avec décrochage automatique permet de traire seul

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME OVIN LAIT AVEC DÉBUT DE TRAITE EN HIVER



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Lozère

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 3 510 h
- Par jour : 9 h 35
- Par brebis : 6 h/an
- Par UGB : 40 h/an
- Par 1 000 litres : 29 h 20
- En moyenne sur la période de mise bas : 20 h/j pendant un mois et demi
- La traite représente 45 % du temps de travail d'astreinte total

### FERMES SUPPORTS

#### GAEC le Truc du Midi

Élevage dans la zone de Marvejols,  
En agriculture biologique,  
3 UMO,  
380 brebis à la traite,  
127 000 l livrés,  
Traite de décembre à juillet,  
Monotraite

#### GAEC Gerbal du Villard

Élevage dans la zone de Chanac,  
En agriculture conventionnelle,  
En AOP Roquefort,  
3 UMO,  
424 brebis à la traite,  
118 500 l livrés,  
Traite de décembre à juillet

### Paroles d'éleveurs

« Dans mon métier tout me plaît, toucher à tout ce n'est pas rengaine à part la routine de la traite. »

« En début de traite, je paille 2 fois par jour, c'est plus long, mais je peux mieux surveiller les brebis. »

### 3. Système pastoral à dominante garde (Hérault)

Ce système, très pâturant, est basé sur un agnelage de courte durée à l'automne. Les brebis sont conduites principalement en gardiennage sur les parcours de l'exploitation qui composent plus de 95 % de la surface agricole utile. Ces grands espaces pastoraux peuvent être répartis sur plusieurs sites : hivernage et printemps en zone de piémonts, estive sur un groupement pastoral, agnelage sur le siège d'exploitation en montagne méditerranéenne : ce système se caractérise par une forte mobilité, potentiellement contraignante.

#### MOYENS DE PRODUCTION :

1 UMO avec appoint de main-d'œuvre ponctuel, 500 ha de parcours et 10 à 20 ha de SFP, 280 brebis, 280 agneaux sevrés par an, 235 agneaux principalement vendus légers en coopérative.

#### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

La cohérence de ce système économe repose sur la maximisation de la part d'herbe pâturée dans la ration : environ 80 % des besoins sont couverts par le pâturage, en très grande majorité les parcours. L'élevage peut être autonome en fourrage grossier lorsqu'il y a suffisamment de prairies pour constituer des stocks, sinon les éleveurs achètent le fourrage.

Les brebis sont luttées en avril/mai et mettent bas en septembre/octobre. Les agneaux sont conduits en bergerie et vendus légers au sevrage fin novembre. Le type de produit et le niveau de production sont en cohérence avec la forte orientation pastorale et les contraintes naturelles locales. Du point de vue économique, ce système est très dépendant du soutien de la PAC.



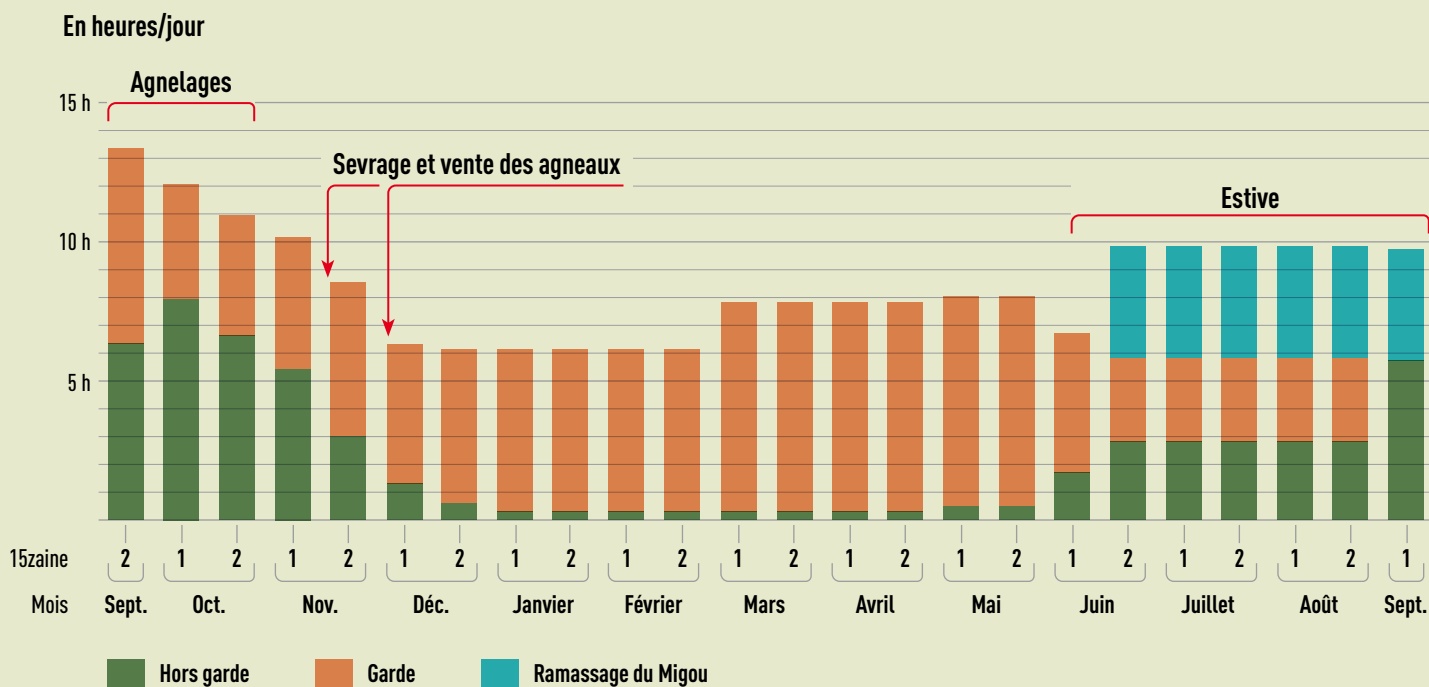
Le temps consacré à la garde offre très peu de marge de manœuvre en temps dans un système à une seule unité de main-d'œuvre

#### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- Un système de production simplifié pour valoriser au mieux les parcours : l'agnelage, souvent court, est organisé sur une seule période mise bas.
- Le cycle de production est orienté vers la vente au sevrage d'agneaux légers. Ainsi, le troupeau de race rustique peut être conduit sur parcours et sans complémentation, la grande majorité du temps. Cette organisation permet d'assumer une très forte contrainte gardiennage.
- Le chien de conduite, un allié indispensable : la conduite en gardiennage sur des surfaces pastorales et l'importante mobilité qui caractérise les systèmes pastoraux rendent indispensable le recours aux chiens de conduite pour la gestion des déplacements, le tri en extérieur mais aussi en bergerie et la conduite du troupeau à la garde.
- La conduite en parc en complément du gardiennage : selon les possibilités d'aménagement du territoire pastoral et le souhait de l'éleveur, l'utilisation d'un ou plusieurs parcs, fixe(s) ou mobile(s), soulage ponctuellement la contrainte quotidienne de la garde (parc du "week-end") ou diminue la distribution grâce au pâturage de brebis vides ou d'agnelles.
  - Un bâtiment souvent simple mais bien conçu : le troupeau passe beaucoup de temps à l'extérieur et le temps en bâtiment est court. La conception d'un bâtiment simple et modulable facilitera le travail sur cette période de pointe de travail (distribution, paillage, surveillance des mises bas et de l'allaitement, tri des animaux) et ce, même si l'investissement dans le bâtiment d'élevage reste souvent limité dans ces systèmes. Pouvoir distribuer l'alimentation sans avoir à rentrer dans les aires de couchage des animaux est un grand avantage en termes de pénibilité,
  - Le ramassage du migou : traditionnellement, en période sèche et hors agnelage, les éleveurs ne paillent plus les aires de regroupement du troupeau, pour y ramasser quotidiennement les déjections. Celles-ci seront ensachées et commercialisées auprès de maraîchers ou arboriculteurs. Cette astreinte supplémentaire non négligeable complète les revenus de l'exploitation par la vente d'un produit bien valorisé.

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME PASTORAL À DOMINANTE GARDE

Dans ce système, la très forte astreinte gardiennage s'adapte aux saisons et laisse peu de temps disponible. Durant l'estive, une garde alternée est assurée 5 jours tous les 15 jours.



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Hérault

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 3 000 h
- Par jour : 7 h 30
- Par brebis : 10 h 30/an
- Par UGB : 75 h/an
- Par agneau sevré : 10 h 30/an
- En moyenne par jour en période d'agnelage : 12 h/j sur 1 mois
- Par an pour le gardiennage : 1 850 h (60 à 65 % du TA total)

### FERMES SUPPORTS

Jean-Marie Moulière

Élevage dans l'Hérault,  
280 brebis,  
1 période de mise bas en septembre/  
octobre,  
225 agneaux vendus

Bruno Pradel

Élevage dans l'Hérault,  
450 brebis,  
1 période de mise bas en février/mars,  
440 agneaux vendus

### Paroles d'éleveurs

« L'astreinte ne me pèse pas à cette période mais il ne faudrait pas que ça dure toute l'année ! »

« Dès que tu as des animaux, il faut être rigoureux au quotidien, il faut aller les voir tous les jours. »

## 4. Système ovin viande pastoral sédentaire à dominante parc (Hérault)

Ce système très pâturant, en quasi plein air intégral, est basé sur un agnelage de courte durée au printemps. Les brebis sont conduites en parcs sur le site de l'exploitation et gardées quelques demi-journées à quelques semaines par an, quand il manque d'herbe dans les parcs. Les surfaces de l'exploitation sont composées à 95 % de surfaces pastorales.

### MOYENS DE PRODUCTION :

1 UMO avec appoint de main-d'œuvre ponctuel, 220 à 340 ha de parcours et 10 à 20 ha de SFP, 230 brebis, 280 agneaux sevrés par an, 240 agneaux vendus légers en coopérative.

### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

La cohérence de ce système repose sur la maximisation de la part d'herbe pâturée dans la ration. Il peut être autonome en fourrage lorsque le pâturage est fortement valorisé et qu'il y a suffisamment de prairies pour constituer des stocks, sinon les éleveurs achètent le fourrage.

Les brebis sont luttées en septembre et mettent bas en février/mars. Les agneaux sont conduits en bergerie et vendus légers au sevrage en avril/mai. La simplification du système avec une seule période mise bas et la forte composante pastorale du système d'alimentation contraint le niveau de production de ce type d'élevage. Ces systèmes de production sont très dépendants des aides PAC.

### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- 85 % des mises bas ont lieu en trois semaines : les saillies naturelles se déroulent sur 5 à 6 semaines, couvrant deux cycles d'ovulation. Les brebis sont en état au moment de la lutte. En plus du pâturage, elles sont complémentées en fourrage (notamment les années où il y a peu de glands). Les béliers sont nourris en bâtiment la journée pendant que les brebis sont sorties au pâturage. Ils sont seulement mélangés aux brebis la nuit lorsque celles-ci sont rentrées en bâtiment.
- Le chien de conduite, un allié indispensable : la conduite en parcs sur des surfaces pastorales étendues induit de nombreux trajets avec les animaux entre les parcs, des pâtures et le site d'exploitation. Le troupeau est ramené au moins une fois toutes les deux semaines dans les bâtiments pour des soins, des tris et des interventions diverses. Le chien de conduite aide à déplacer le troupeau ou à les surveiller en parc.
- Un bâtiment bien conçu : le bâtiment est constitué d'un couloir d'alimentation non mécanisable mais la période de distribution est courte (environ deux mois au début de l'allaitement). Pouvoir distribuer l'alimentation sans avoir à rentrer dans les aires de couchage des animaux est un grand avantage car cela évite d'enjamber râteliers et barrières et préserve du contact répété avec les animaux en raison des bousculades.

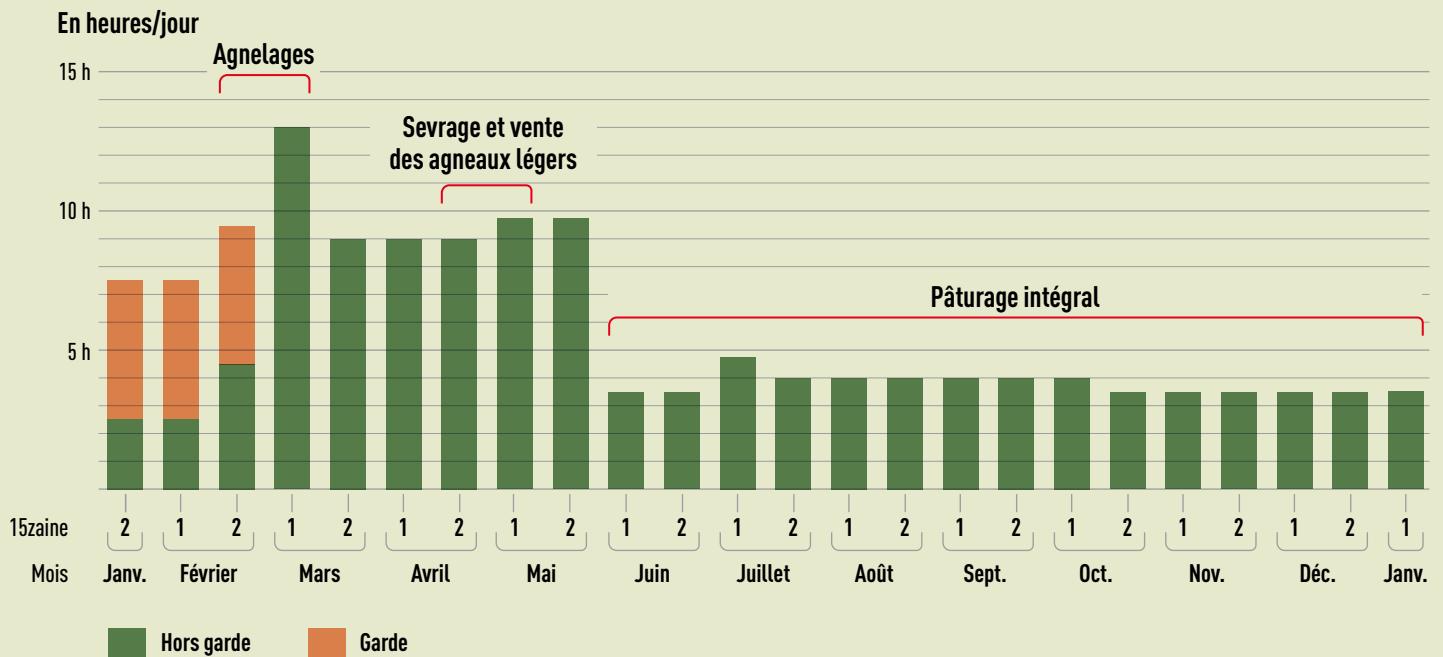


Le chien de conduite est indispensable pour le déplacement des animaux



## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME PASTORAL À DOMINANTE PARC

En système pastoral, la conduite en parc permet de réduire le travail d'astreinte mais implique des aménagements conséquents, du temps de surveillance et d'entretien !



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Hérault

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 2 100 h
- Par jour : 6 h
- Par brebis : 9 h/an
- Par UGB : 61 h/an
- Par agneau sevré : 7 h 30/an
- En moyenne en période d'agnelage : 11 h 30/j sur 1 mois

### FERMES SUPPORTS

**Nicolas et Océane Malan**

Élevage dans l'Hérault,  
200 brebis (troupeau en croît interne),  
1 période de mise bas en mai,  
160 agneaux vendus

**Nicolas Duhau-Marmon**

Élevage dans l'Hérault,  
220 brebis,  
1 période de mise bas en mars,  
250 agneaux vendus

### Paroles d'éleveurs

« On donne deux fois par jour. On paille tous les deux/trois jours. Ça dépend des années. Après, c'est la surveillance dans la bergerie, on y va toutes les 4 heures nuit et jour. Le matin on fait les sorties de mères et des agneaux. »

« Il y aura toujours un moment de l'année où il manquera un peu d'herbe et où il faudra garder. Moi ça me fait plaisir et elles, elles sont contentes. »

## 5. Système ovin viande rustique de montagne avec production d'agneaux de bergerie (Haute-Loire)

Ce système de montagne se caractérise par un temps de présence en bergerie important, un hivernage long et des agneaux élevés systématiquement en bergerie. Seules les brebis pâturent d'avril à novembre mais les mères allaitantes rentrent en bergerie tous les soirs.

Le système de reproduction est accéléré selon la technique du 3 agnelages en 2 ans.

### MOYENS DE PRODUCTION :

1 UMO, 65 ha de SAU dont 60 ha de SFP, 370 brebis, 600 agneaux sevrés par an, 520 agneaux vendus lourds en coopérative.

### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

Les brebis agnellent potentiellement tous les 8 mois grâce à deux lots alternés. Les brebis mettant bas au printemps peuvent bénéficier d'une part d'herbe pâturée dans la ration, propice à la lactation. Les brebis mettant bas en fin d'année seront alimentées exclusivement avec des fourrages stockés. La récolte de fourrages de qualité et la distribution de concentrés sont nécessaires pour satisfaire les forts besoins physiologiques.

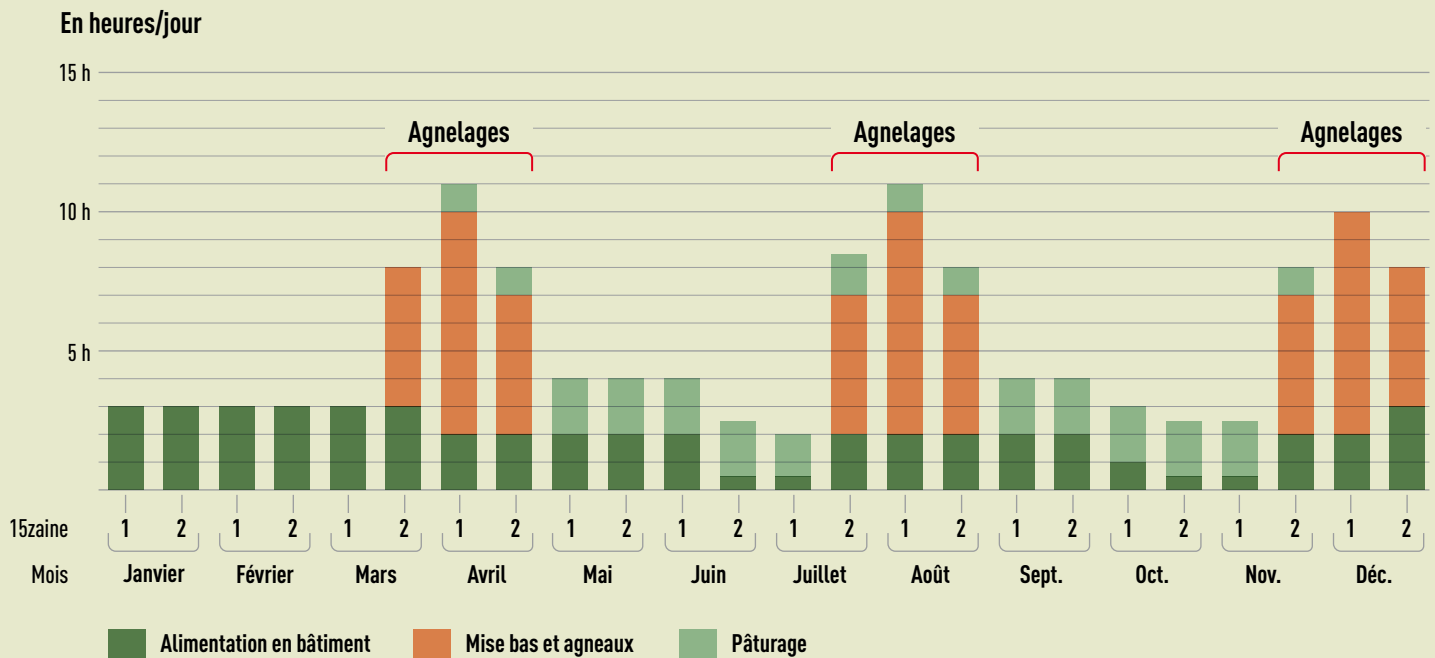
### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- Système de reproduction accéléré : le système de reproduction conditionne le fonctionnement de l'exploitation au quotidien. Pour pouvoir remettre les brebis à la reproduction tous les 8 mois, les luttes doivent être courtes et le sevrage doit intervenir avant 90 jours. Pour faciliter le désaisonnement et compenser la conduite intensive des brebis, le flushing est couramment pratiqué.
- Un bâtiment pour l'engraissement des agneaux : de plus en plus d'éleveurs construisent des bâtiments spécifiques pour les agneaux après sevrage. Le travail est facilité grâce à la gestion différenciée des brebis et des agneaux, mais aussi par le gain de place à l'agnelage. Ce bâtiment séparé est l'occasion d'installer un système de contention approprié aux agneaux pour faciliter le travail de l'éleveur.
- Pâturage tournant : les éleveurs pratiquent un pâturage tournant avec rotations de courtes durées sur les parcelles. Si les parcs diminuent le temps quotidien de gardiennage, il ne faut toutefois pas négliger de les entretenir, vérifier leur état lorsque l'on a besoin que les animaux y pâturent, les équiper pour éviter le transport d'eau en période estivale.



Dans ces systèmes, seules les brebis pâturent d'avril à novembre

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME OVIN VIANDE RUSTIQUE DE MONTAGNE AVEC PRODUCTION D'AGNEAUX DE BERGERIE



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Haute-Loire

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 2 000 h
- Par jour : 5,3 h
- Par brebis : 5 h 30/an
- Par UGB : 35 h/an
- Par agneau sevré : 7 h/an
- En moyenne en période d'agnelage : 9 h/j pendant 4,5 mois

### Paroles d'éleveurs

« Les agnelages sont des pics de travail fatiguants. »

« 3 agnelages en 2 ans, c'est plus d'agneaux pour plus de revenu ! »

### FERMES SUPPORTS

#### EARL de la Viorne

Élevage dans le Forez,  
220 brebis,  
3 périodes de mise bas en mars,  
250 agneaux vendus

#### GAEC Belagno

Élevage dans le Brivadois,  
730 brebis,  
3 périodes de mise bas par an,  
820 agneaux vendus

#### GAEC des Ovanches

Élevage dans l'Yssingelais,  
460 brebis,  
3 périodes de mise bas,  
560 agneaux vendus

#### Jérémy Masson

Élevage dans le Mezenc,  
340 brebis,  
3 périodes de mise bas par an,  
500 agneaux vendus

#### Guillaume Redon

Élevage en Margeride,  
510 brebis,  
3 périodes de mise bas par an,  
720 agneaux vendus

#### Pascal Crespy

Élevage dans le Mezenc,  
380 brebis,  
3 périodes de mise bas par an,  
580 agneaux vendus

## 6. Système bovin viande - ovin viande avec une période d'agnelage (Limousin)

Dans ces systèmes mixtes, le troupeau bovin est majoritaire avec une production de brouards. Le troupeau de brebis est conduit en un agnelage par an au printemps et les agneaux sont élevés à l'herbe.

### MOYENS DE PRODUCTION :

2 UMO, 140 ha de SAU, 70 vaches allaitantes, 35 brouards produits, 250 brebis, 320 agneaux sevrés par an, 260 agneaux vendus finis en coopérative.

### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

Ce système est basé sur un agnelage de courte durée au printemps. Les brebis pâturent presque toute l'année, sauf en période d'agnelage (février -mars). Après le sevrage, les agneaux sont finis au pré ou en bergerie selon la disponibilité en herbe. La majorité des bovins sont hivernés du 15 novembre au 1<sup>er</sup> avril avec des vêlages de décembre à fin mars. L'ensilage de maïs est destiné aux bovins et les meilleurs foin aux brebis. Chaque troupeau pâture une zone spécifique car les clôtures ovines ne sont pas adaptées aux bovins et vice-versa. Les deux ateliers sont conduits en pâturage tournant avec des temps de séjour de 5 à 7 jours par parcelle. Les prairies sont renouvelées régulièrement pour assurer de bonnes croissances à l'herbe. Les veaux et les agneaux sont systématiquement complétés au pâturage.

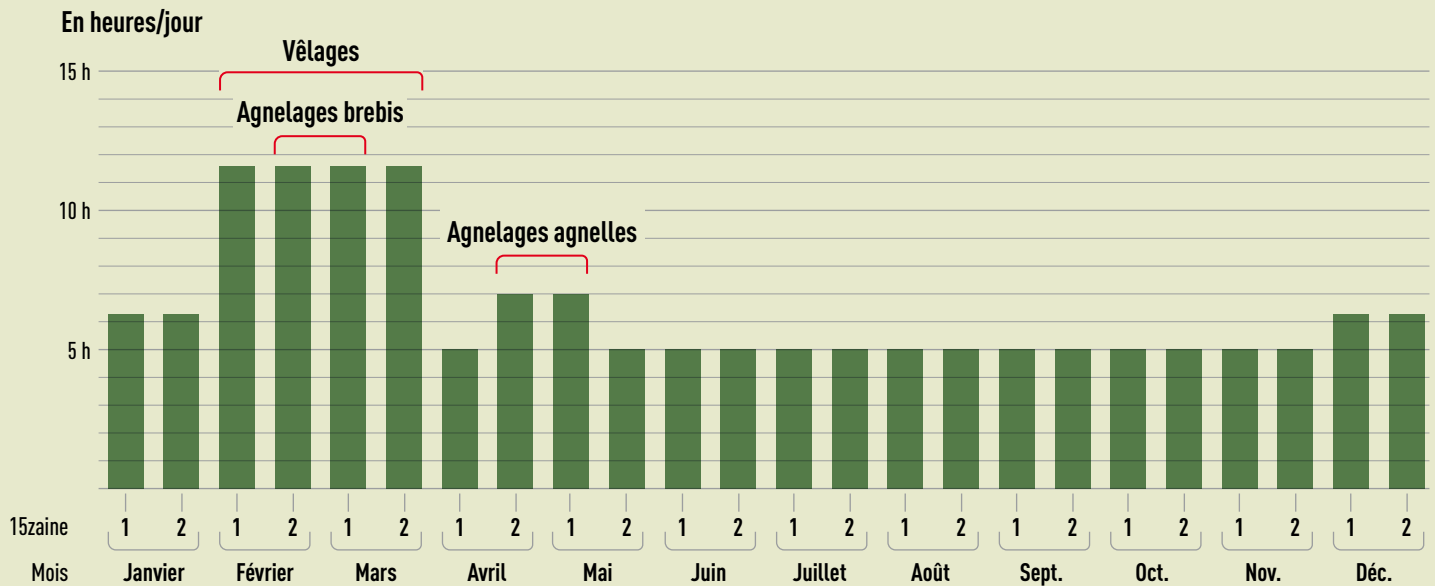
### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- Des mises bas en période hivernale pour valoriser la pousse de l'herbe : certains éleveurs décalent les périodes de mises bas : d'abord les vêlages de décembre à février, puis les agnelages en mars. D'autres choisissent de les programmer sur la même période. Le travail est intense à ce moment-là mais libère du temps tout le reste de l'année.
- Des luttés en lots pour réduire le temps en bâtiments et faciliter le travail : les brebis sont luttées en lot sur 2 cycles et les lots séparés d'environ 3 semaines. Le premier lot de brebis est rentré en bergerie 15 jours à 3 semaines avant l'agnelage. Lors des mises bas, les brebis passent systématiquement en case d'agnelage puis sont lâchées dans un petit lot de transition d'une dizaine de brebis pour faciliter la relation mère-agneau avant d'intégrer celui des brebis allaitantes qui sort précocement et progressivement à l'herbe sur des parcelles autour de la bergerie. Les lots d'agneaux homogènes au pâturage facilitent leur conduite et simplifient les chantiers de traitements.
- Des bâtiments équipés, surtout en production bovine : avec un hivernage des bovins d'au moins 4 mois, la stabulation doit être rationnelle et fonctionnelle, le paillage est mécanisé. Le recours à la mélangeuse évite de pénétrer dans les aires de vie des animaux. Quand la bergerie est accessible en tracteur, l'atelier ovin peut bénéficier de certains équipements des bovins.



Dans les systèmes bovin viande – ovin viande avec une période d'agnelage, les brebis pâturent pratiquement toute l'année

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME BOVIN VIANDE – OVIN VIANDE AVEC UNE PÉRIODE D'AGNELAGE



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Creuse

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 2 300 h
- Par jour : 6 h 30
- Par UGB : 17 h/an
- En moyenne en période de mise bas (vêlages + agnelages) : 11h30/j pendant 1 mois

### FERMES SUPPORTS

#### Jean-Claude Augais

Élevage dans la Vienne,  
102 ha de SAU,  
55 vaches limousines,  
330 brebis,  
430 agneaux produits

#### GAEC Désarménien-Pradeux

Élevage dans la Creuse,  
140 ha de SAU,  
75 vaches charolaises inscrites,  
180 brebis,  
230 agneaux produits

### Paroles d'éleveurs

« S'occuper des animaux, travailler avec du vivant, ce sont des obligations mais on a la liberté d'agir ; la relation avec la nature, ça procure du bien-être. »

« C'est un choix d'avoir les agnelages et les vêlages en même temps, en février c'est le gros coup, c'est physique on fait beaucoup de km dans la journée. Après on a du temps disponible le reste de l'année. »

## 7. Système bovin viande - ovin viande avec deux périodes d'agnelage (Limousin)

Dans ces systèmes mixtes, le troupeau de brebis est majoritaire avec une production d'agneaux de bergerie vendus principalement à Pâques et des agneaux à l'herbe vendus sur le 2<sup>e</sup> semestre.

Le troupeau bovin produit des broutards.

### MOYENS DE PRODUCTION :

2 UMO, 140 ha de SAU, 50 vaches allaitantes, 30 broutards produits, 350 brebis, 385 agneaux sevrés par an, 285 agneaux vendus finis en coopérative.

### FONCTIONNEMENT TYPE DU SYSTÈME DE PRODUCTION :

Ce système mixte repose sur la complémentarité des deux espèces pour valoriser l'herbe pâturée. Avec un effectif de brebis supérieur à 300 brebis, les agnelages sont repartis sur 2 périodes pour une meilleure répartition du travail, une utilisation plus rationnelle des bâtiments et un apport régulier d'agneaux à la filière. Les agneaux nés en hiver sont élevés en bergerie ; ceux nés au printemps, élevés à l'herbe. Les brebis et agnelles qui mettent bas en mars pâturent en hiver sur les parcelles des bovins. Le troupeau bovin est hiverné du 15 novembre à début avril. Les vêlages ont lieu de décembre à mars. Les veaux au pâturage sont complémentés et vendus au sevrage (9 à 10 mois).

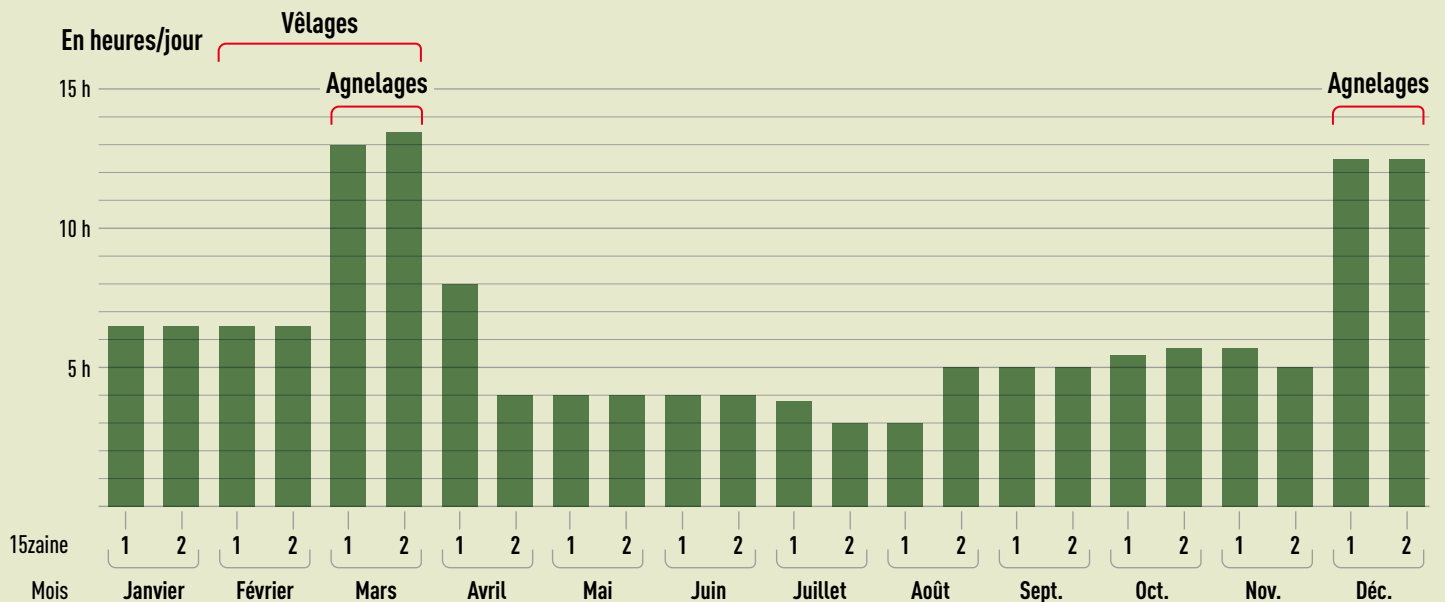
### LES ÉLEVEURS PARTAGENT LEUR FAÇON DE FAIRE ET LEUR MODE D'ORGANISATION :

- L'association pour se remplacer : les élevages mixtes ovin bovin sont exigeants en main-d'œuvre. Se remplacer pour des week-ends et des congés ou gérer deux sites d'exploitation est plus facile lorsque l'on est deux associés.
- Des périodes de mises bas concentrées : la conduite du troupeau ovin est organisée autour de lutttes courtes sur un seul cycle (21 jours). La plupart des naissances s'étale sur 15 jours pour les deux lots d'agnelage. Le travail est intense mais l'attention est totalement centrée sur la réussite de l'agnelage. Les agnelages très groupés permettent de travailler avec des lots d'agneaux homogènes qui facilitent le travail de complémentation.
- Pour l'atelier bovin, les vêlages sont groupés sur la période hivernale. Dans cet objectif, les génisses sont inséminées pour un vêlage en décembre.
- Une politique de réforme réfléchiée en fonction de la facilité de conduite des animaux : les éleveurs recherchent des taureaux qui facilitent le vêlage pour diminuer les interventions et une valeur laitière élevée des brebis pour diminuer le temps passé aux adoptions d'agneaux et aux biberons.
- Des clôtures et de l'eau dans les parcelles : Les éleveurs ont choisi un compromis entre les clôtures fixes sur les parcelles valorisées par les ovins et les clôtures mobiles sur les autres zones. L'abreuvement des animaux peut représenter une contrainte importante, jusqu'à 2 à 3 h/j de transport d'eau en période de sécheresse. forage et la mise en place de lignes d'eau dans les parcelles peut fortement diminuer travail d'astreinte estival.



Des durées de lutte courtes pour les brebis conduites en système mixte avec des bovins

## EXEMPLE DE RÉPARTITION DU TRAVAIL D'ASTREINTE DE SYSTÈME BOVIN VIANDE – OVIN VIANDE AVEC DEUX PÉRIODES D'AGNELAGE



Source : SIDAM/CIIRPO/GIE Élevage Occitanie 2023/CA Creuse

### RÉFÉRENCES POUR CE SYSTÈME

- Par an : 2 300 h
- Par jour : 6 h 30
- Par UGB : 18 h/an
- En moyenne en période de mise bas : 12 h 30/j (1 mois en décembre et 1 mois en mars)

### FERMES SUPPORTS

#### GAEC Asselot

Élevage en Creuse,  
60 vaches charolaises,  
320 brebis,  
380 agneaux produits

#### Florian Moal

Élevage dans l'Allier,  
31 vaches limousines,  
500 brebis,  
550 agneaux produits

### Paroles d'éleveurs

« Pour le lot de printemps j'ai 260 brebis à agneler, c'est intense sur 15 jours. C'est de l'observation, je sépare les simples et les doubles. Les simples vont directement dehors dans des parcelles autour de la bergerie. J'essaie d'avoir le moins de biberons, le plus possible d'adoption. Les doubles vont dehors dès qu'il fait beau. »

« Je recherche de la valeur laitière pour les brebis. Je trouve que mes brebis ne sont pas assez laitières. Je ne garde pas de vieilles brebis, elles n'ont pas de lait, c'est elles qui augmentent le travail. »

## POUR EN SAVOIR PLUS

 Un dossier complet comprenant des fiches techniques, vidéos et replay des webinaires est disponible sur [www.idele.fr](http://www.idele.fr)

Ont contribué à la rédaction de ce document : Sylvain Micola (CA 34), Mélanie Moreau (CA 48), Nathalie Rivemale (CA 48), Laurence Romanaz (Sidam), Danièle Sennepin (CA 23), Julien Vaisset (CA 23) et Fabrice Vassort (CA 43)

Coordination : Carole Jousseins et Sophie Chauvat (Institut de l'Élevage)

**Partenaires techniques :** GIE Élevage Occitanie, SIDAM, CIIRPO, GEOC, APROVIA, UNOTEC, SICAREV Coop, CELMAR, ARONA, INRAE de Theix (63), FEDATEST (43), l'Institut de l'Élevage, les chambres d'agriculture de la Creuse, de la Haute-Loire, de l'Hérault et de la Lozère ; les EPLEFPA Fontaines Sud Bourgogne/pôle régional ovin de Charolles (71) et de La Cazotte (12).

Avec le soutien financier de :

